



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 9 décembre 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 18h45

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BLAISON René suppléant de Mme Valérie MAILLARD ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Étaient excusés :

G.B.M : DUSSAUCY Nadine ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; MAILLARD Valérie ; MICHEL Thérèse ;

C.C.L.L :

C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland ;

Secrétaire de séance : PARIS Daniel

Procuration de vote :

Mandants : Guillaume BAILLY ; Alain MONNIER ; André TERZO.

Mandataires : LAMBERT Marie ; STADELMANN Jean-Claude ; DEVESA Cyril.

ÉTAT DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES IRRECOURABLES 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les services du comptable ont transmis les états des titres de recettes établis aux noms ci-dessous dont les créances doivent être admises en non-valeur et ou déclarées comme éteintes, en 2022.

Détail des dossiers à admettre en créances éteintes :

- **6542 « créances éteintes » : + 1 627,65 €** sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries aux motifs principaux de clôture insuffisance actif sur RJLJ et poursuite sans effet.
- Liste n°5375710115 (9 pièces)

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2019	R-30-15	AGC HABITAT SAS	21,54	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		AGC HABITAT SAS (Total pour le débiteur)	21,54 €	
2018	R-14-24	APEE DEVELOPPEMENT SA	168,04	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-20-25	APEE DEVELOPPEMENT SA	605,56	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2019	R-25-23	APEE DEVELOPPEMENT SA	382,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		APEE DEVELOPPEMENT SA (Total pour le débiteur)	1 155,60 €	
2022	R-2-141	FH FACADES SAS	131,87	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		FH FACADES SAS (Total pour le débiteur)	131,87 €	
2019	R-34-325	SCEUTENAIRE Patrick	160,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2020	R-5-304	SCEUTENAIRE Patrick	56,28	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	R-3-314	SCEUTENAIRE Patrick	30,62	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2021	R-7-286	SCEUTENAIRE Patrick	71,74	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		SCEUTENAIRE Patrick (Total pour le débiteur)	318,64 €	
		TOTAL	1 627,65 €	

Détail des dossiers à admettre en non-valeur :

- **6541 « créances admises en non-valeur » : + 6 195,62 €** dont 47,50 € au titre de la compétence Prévention (location de gobelets), 106 € au titre du compostage collectif, 74 € sur la vente de matières du centre de tri, 574,47 € sur la compétence Incinération, et 5 393,65 € sur la compétence « déchetteries » pour des rôles de professionnels en déchetteries et aux motifs principaux de clôture insuffisance actif sur RJLJ et poursuite sans effet.
- Liste n°5426770115 (69 pièces) – en annexe.

Les services du SYBERT ont procédé à des vérifications et 13 des sociétés identifiées sont toujours en activités et procèdent encore à des dépôts en déchetteries. Avant toute acceptation en non-valeur, il a été décidé de poursuivre, par voie de courrier et/ou de suspension de badge, les démarches de recouvrement.

De fait, la liste proposée par les services du Comptable a été corrigée des créances pour lesquelles le SYBERT a procédé à une relance.

Le montant des créances à admettre en non-valeur est donc, pour l'instant, de 4 322,17 €

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur ces admissions en non-valeur, excepté pour les créances et débiteurs en cours de relance (1 873,45 €), et ces créances éteintes, à enregistrer par mandatement

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,
PARIS Daniel

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2019	T-198	ALMOUSSA Nada	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
		ALMOUSSA Nada (Total pour le débiteur)	10,00 €	
2018	R-13-32	ARMAOS Jean Pierre	74,32	Poursuite sans effet
		ARMAOS Jean Pierre (Total pour le débiteur)	74,32 €	
2019	T-78	ASSOCIATION PRODUCTEU	12,50	RAR inférieur seuil poursuite
		ASSOCIATION PRODUCTEU (Total pour le débiteur)	12,50 €	
2015	R-4-51	AZZABI Mohamed	89,23	Poursuite sans effet
2015	R-5-48	AZZABI Mohamed	11,70	Poursuite sans effet
2016	R-1-53	AZZABI Mohamed	58,50	Poursuite sans effet
2016	R-2-47	AZZABI Mohamed	31,34	Poursuite sans effet
2016	R-3-44	AZZABI Mohamed	240,48	Poursuite sans effet
2017	R-1-47	AZZABI Mohamed	155,22	Poursuite sans effet
2017	R-2-39	AZZABI Mohamed	18,70	Poursuite sans effet
2017	R-3-44	AZZABI Mohamed	47,76	Poursuite sans effet
2017	R-5-35	AZZABI Mohamed	13,50	Poursuite sans effet
2018	R-14-35	AZZABI Mohamed	21,72	Poursuite sans effet
2018	R-7-37	AZZABI Mohamed	31,38	Poursuite sans effet
		AZZABI Mohamed (Total pour le débiteur)	719,53 €	
2019	R-21-16	CER SNCF REGION DE DI	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
		CER SNCF REGION DE DI (Total pour le débiteur)	10,00 €	
2018	R-13-85	CHARTON Christophe	524,14	Poursuite sans effet
2018	R-14-84	CHARTON Christophe	129,70	Poursuite sans effet
		CHARTON Christophe (Total pour le débiteur)	653,84 €	
2018	T-767	COLARD Joel	3,03	Poursuite sans effet
2018	T-767	COLARD Joel	59,77	Poursuite sans effet
		COLARD Joel (Total pour le débiteur)	62,80 €	
2019	T-197	COLLECTIF ACCEUIL MIG	5,00	RAR inférieur seuil poursuite
		COLLECTIF ACCEUIL MIG (Total pour le débiteur)	5,00 €	
2018	T-753	DEPOIX BELLONI Beatri	3,31	Poursuite sans effet
2018	T-753	DEPOIX BELLONI Beatri	67,62	Poursuite sans effet
		DEPOIX BELLONI Beatri (Total pour le débiteur)	70,93 €	
2019	T-143	DESCHENES Kevin	12,50	RAR inférieur seuil poursuite
		DESCHENES Kevin (Total pour le débiteur)	12,50 €	
2017	R-3-169	DRAGOJEVIC Aleksandar	15,60	Poursuite sans effet
2018	R-14-121	DRAGOJEVIC Aleksandar	39,48	Poursuite sans effet
2020	R-14-113	DRAGOJEVIC Aleksandar	46,52	Poursuite sans effet
2020	R-5-114	DRAGOJEVIC Aleksandar	14,08	Poursuite sans effet
2021	R-7-109	DRAGOJEVIC Aleksandar	11,82	Poursuite sans effet
		DRAGOJEVIC Aleksandar (Total pour le débiteur)	127,50 €	
2018	R-13-131	ECO FACADES SARL	29,98	Poursuite sans effet
2018	R-14-128	ECO FACADES SARL	85,72	Poursuite sans effet
2018	R-2-143	ECO FACADES SARL	20,82	Poursuite sans effet
2019	R-34-127	ECO FACADES SARL	44,74	Poursuite sans effet
2020	R-14-116	ECO FACADES SARL	13,20	Poursuite sans effet
		ECO FACADES SARL (Total pour le débiteur)	194,46 €	
2019	R-34-137	EST RAVALEMENT MACONN	754,54	Poursuite sans effet
2020	R-11-77	EST RAVALEMENT MACONN	156,58	Poursuite sans effet
2020	R-3-138	EST RAVALEMENT MACONN	194,68	Poursuite sans effet
2020	R-5-130	EST RAVALEMENT MACONN	108,26	Poursuite sans effet
2021	R-3-137	EST RAVALEMENT MACONN	279,32	Poursuite sans effet
2021	R-7-129	EST RAVALEMENT MACONN	33,30	Poursuite sans effet
		EST RAVALEMENT MACONN (Total pour le débiteur)	1 526,68 €	
2018	R-13-184	GEOLINE SARL	11,94	Poursuite sans effet
		GEOLINE SARL (Total pour le débiteur)	11,94 €	
2019	R-20-174	GPS SARL	50,82	NPAI et demande renseignement négative
		GPS SARL (Total pour le débiteur)	50,82 €	
2019	T-108	MGEN	7,50	RAR inférieur seuil poursuite
		MGEN (Total pour le débiteur)	7,50 €	
2017	R-7-41	PLATEFORME ACHATS FIN	81,66	Poursuite sans effet
		PLATEFORME ACHATS FIN (Total pour le débiteur)	81,66 €	
2020	T-289	SARL JF TANNIERES	7,78	Poursuite sans effet
2020	T-289	SARL JF TANNIERES	174,96	Poursuite sans effet
		SARL JF TANNIERES (Total pour le débiteur)	182,74 €	
2017	R-5-312	SAUVAGEOT Didier	43,90	Poursuite sans effet
2018	R-13-327	SAUVAGEOT Didier	19,96	Poursuite sans effet
		SAUVAGEOT Didier (Total pour le débiteur)	63,86 €	
2015	T-468	SYNDIC ONE	106,00	Poursuite sans effet
		SYNDIC ONE (Total pour le débiteur)	106,00 €	
2016	T-86	TGI	258,00	Poursuite sans effet
		TGI (Total pour le débiteur)	258,00 €	
2015	T-209	TRIADIS SERVICES	74,00	Poursuite sans effet
		TRIADIS SERVICES (Total pour le débiteur)	74,00 €	
2019	42656404	VEOLIA EAU COMPAGNIE	5,59	RAR inférieur seuil poursuite
		VEOLIA EAU COMPAGNIE (Total pour le débiteur)	5,59 €	
		TOTAL	4 322,17 €	